

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-167 du 24 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – Ch. LECTEZ – N. CARON

MM. J.F. LALY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. MARECHAL – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F. KOLASA – J.M. LETELLIER – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – Y. LEDIEU – X. LEROUX – H. COPIN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS – D. BEDU – Ch. HEMAR – I. LESAGE – L. GUISE – H. BASSEZ

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

Objet : **Tableau des Emplois – Piscine Communautaire « Oxygène du Seuil de l'Artois »
Renouvellement du Contrat d'emploi de Chef de Bassin**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la démission de Monsieur Frédéric COQUERELLE de son poste de Chef de Bassin de la Piscine Oxygène du Seuil de l'Artois.

Monsieur le Président précise que Mademoiselle Aurélie DEMAILLY, qui occupait des fonctions de Maître Nageur Sauveteur, remplissait les conditions pour être recrutée en tant que Chef de Bassin et qu'elle a été nommée Chef de Bassin en remplacement de Monsieur COQUERELLE à compter du 1^{er} juin 2013.

Monsieur le Président précise que cette nomination s'est faite par avenant au contrat initial de Mademoiselle DEMAILLY, lequel contrat arrive à échéance le 30 septembre 2013.

Constatant que Mademoiselle DEMAILLY ne remplit pas les conditions d'une stagiairisation, Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de Mademoiselle DEMAILLY pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2013.

Monsieur le Président précise que l'intéressée sera rémunérée en fonction de l'indice brut 325 correspondant au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des Educateurs Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives et qu'elle percevra un régime indemnitaire lui permettant de bénéficier de l'octroi d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (coefficient 3) et d'une Indemnité d'Exercice des Mission (coefficient 2) au regard de la fonction occupée par l'intéressée.

Elle bénéficiera également de l'indemnité de Régisseur de Recettes pour les fonctions de Régisseur qui sont attachées à son rôle de Direction de la Piscine.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement du contrat de Mademoiselle DEMAILLY en qualité de Chef de Bassin de la Piscine Intercommunautaire Oxygène du Seuil de l'Artois,
- d'approuver les conditions de rémunération de l'intéressée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à son renouvellement de contrat,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets de la Collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

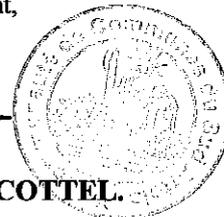
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 24 septembre 2013 et transmission
en Préfecture le 24 septembre 2013
Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2013-167- 24/09/2013
DEL TABLEAU DES EMPLOIS

